



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 712-20-2018**

AVIS est donné :

QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 1^{er} mai 2018, le règlement suivant :

Règlement 712-20-2018 intitulé « Règlement 712-20-2018 modifiant le règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires » ;

QUE ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 9 mai 2018;

QUE toute personne peut consulter ce règlement au bureau de la soussignée, situé à l'Hôtel de ville, 575, rue Principale, Saint-Amable, pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Amable, ce 9 mai 2018.

Geneviève Lauzière, L.L. B.
Greffière et sec.-trés. adj.